



TERMES DE RÉFÉRENCE

Evaluation Externe Finale du projet

" Assurer la disponibilité et l'accès aux aliments issus de l'agriculture locale pour les familles vulnérables dans le Département du Sud-Est, Haïti "

Dossier n° 2022/SPE/000040063

Juin 2024

CONTENU

1. Introduction	3
1.1 Objectif et raison d'être de l'évaluation	4
1.2 Type d'évaluation	4
1.3 Utilisation et attentes de l'évaluation.....	4
2. Historique de l'intervention	5
2.1 Contexte de l'intervention et problèmes à traiter.....	5
2.2 Cadre d'intervention.....	6
2.4 Logique d'intervention.....	7
2.5 Partenaires et informateurs clés.....	7
2.5.1 Entités de gestion du projet.....	7
2.5.2 Collectif cible titulaire de droits du projet	7
2.5.3 Agence donatrice chargée de la gestion des projets et programmes de coopération au développement.....	8
2.5.4 Autres acteurs concernés	8
2.6 Description du collectif cible. Détenteur de droits sur le projet.	8
3. Portée de l'évaluation	8
3.1 Dimensions de l'évaluation.....	8
4. Critères d'évaluation	8
4.1 Questions et critères d'évaluation.....	8
5. Méthodologie et plan de travail	9
6. Documents et sources d'information	10
7. Structure et présentation du rapport d'évaluation	11
8. Équipe d'évaluation	12
9. Prémisses d'évaluation, paternité et publication	12
10. Délais de réalisation de l'évaluation.	13
11. Budget d'évaluation	13
12. Présentation de la proposition technique et des critères d'évaluation	13

I. Introduction

L'ONG haïtienne Mouvement d'Intégration pour la Promotion Sociale - siglée MIPROS est un organisme de développement national basé en Haïti composé principalement de cadres et de techniciens mettant leurs compétences et expériences aux services des communautés vulnérables et des actions de développement d'envergures. Fondée le 5 Janvier 1997, MIPROS compte 27 ans d'existence. Ses actions sont circonscrites dans deux départements du pays : Sud-Est et Ouest. Avec ses partenaires techniques et financiers, MIPROS a déjà implémenté plus d'une trentaine de projets. Entre 2002 et 2006, elle a participé à des initiatives interinstitutionnelles et municipales qui, avec d'autres organismes publics et privés, ont géré des programmes d'aide au développement et humanitaire liés à la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement, l'environnement, etc.

MIPROS est un partenaire important au niveau du Département du Sud-Est d'Haïti. Elle entretient un partenariat de travail solide avec diverses communautés de Jacmel, de Cayes-Jacmel et de La Vallée de Jacmel, trois communes de l'Arrondissement de Jacmel. Avec plus de 15 ans d'expériences dans le développement et l'accompagnement communautaires, MIPROS conçoit des actions durables à fort impact au profit des populations vulnérables et des catégories les plus nécessiteuses.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture, MIPROS a mis en œuvre les projets suivants :

- "Assistance post-séisme aux victimes dans 5 refuges et/ou communautés de Croix-des-Bouquets, Département de l'Ouest d'Haïti" entre 2010 et 2011. Des potagers familiaux ont été mis en place pour faciliter la production d'aliments destinés à l'autoconsommation par les bénéficiaires victimes du tremblement de terre de 2010. Mentionner qui à financer ce projet.
- "Amélioration du système de conservation des sols dans la municipalité de Croix-des-Bouquets". Avec le financement de la Fondation d'ANESVAD, ce projet visait soutenir les agriculteurs dans le contexte du post-séisme afin d'augmenter leur pouvoir d'achat et l'équilibre alimentaire dans les programmes d'aide en nourriture. La productivité des sols agricoles a été privilégiée pour arriver à cette fin.
- Entre 2015 et 2017, dans le cadre du programme de l'Union Européenne en Haïti, MIPROS (avec l'appui du Ministère de l'Environnement) a implémenté un projet de renforcement des capacités environnementales et forestières au niveau de la Commune de Ganthier frontalière de la République Dominicaine ayant pour code de contrat : FED/2014/347-510/MIPROS dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie de la population locale. Plus de 400 exploitants agricoles ont bénéficié des activités réalisées. On a formé une centaine d'agriculteurs issus d'une vingtaine d'organisations locales. Une circulation de cash de plus de cinq millions de gourdes (5,000,000.00 HTG) a permis aux familles de pouvoir se procurer les éléments basiques en particulier en nourriture. Au moins 2500 familles ont pu recevoir quelques 2,000.00 HTG en plus des actions de protection des berges et de correction des ravines qui ravagent habituellement les terres agricoles dans la zone.
- Fin 2017 au premier semestre 2018, MIPROS a apporté son soutien technique à TECHO (www.techo.org), une ONG chilienne qui œuvre en Haïti depuis 2008, dans un projet de sécurité alimentaire aux familles de producteurs agricoles dans la Commune de Cabaret. Ce projet entendait en quatorze mois relancer la production de petit mil avec la variété résistante « Pa Pè Pichon », de maniocs, de patates, de maïs, d'haricots verts et de melons. Un programme de formations innovantes a été également conçu pour une meilleure résilience des familles à 80% dépendant de l'agriculture.
- De 2020 à 2022, MIPROS a implémenté un projet de sécurité alimentaire d'une durée de 24 mois dans la zone rurale des Cayes-Jacmel, en vue de promouvoir l'agriculture durable, d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie au profit de 275 petits producteurs locaux dans le Sud-Est, Haïti. À cette fin, et pour garantir l'accès à une alimentation suffisante des familles, grâce à l'amélioration de leur production agricole et à l'augmentation de leurs revenus, cinq communautés ont été renforcées en obtenant des subventions en semences de qualité et adaptées aux chocs, outils agricoles, engrais, bétails et des AGR en faveur des femmes.
- Entre 2021 et 2023, MIPROS accompagne les petits producteurs de Haut Cap-Rouge et de Jacmel dans la promotion de l'entrepreneuriat agricole dans la filière de la transformation agricole, avec un appui direct à 50 femmes leaders, la subvention en intrants agricoles au profit de 120 producteurs d'arachide à Petit-Goâve, la mise en œuvre d'un centre agricole avec services intégrés aux producteurs et exploitants agricoles dans le Département du Sud-Est. Le projet est intitulé : « PTI-Haïti : Accroître la productivité agricole et les revenus des petites productrices et producteurs dans le département du Sud-Est et Petit-Goâve, Haïti ; code : HAITI 2020PRYC000838 ».

1.1 Objectif et raison d'être de l'évaluation

Le projet intitulé " **Assurer la disponibilité et l'accès aux aliments issus de l'agriculture locale pour les familles vulnérables dans le Département du Sud-Est, Haïti** " de n° de dossier **2022/SPE/0000400063a** a été financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) dans le cadre du Programme de la Promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PROSAN) dans le Sud-Est.

L'objectif général de l'évaluation finale du projet est de déterminer dans quelle mesure les résultats et l'objectif spécifique initialement identifiés dans le cadre logique ont été atteints, ainsi que d'évaluer l'efficacité, l'efficacité, l'impact, la durabilité et la faisabilité du projet. L'évaluation vise à recueillir des informations ainsi qu'une vue d'ensemble du développement du projet et une appréciation de la manière dont les processus ont été élaborés et mis en œuvre.

En outre, l'évaluation doit fournir les informations nécessaires pour tirer des conclusions et des recommandations pour les actions futures et pour être utile à la prise de décision de tous les acteurs impliqués dans le projet.

Pour MIPROS, l'évaluation est donc un outil essentiel pour le progrès et le développement de l'organisation, mais aussi pour l'efficacité de ses décisions, le choix des interventions et l'amélioration des processus liés à l'efficacité du travail, tant dans sa conception que dans son application.

Parallèlement à l'objectif général de cette évaluation, d'autres objectifs sont visés :

- Analyser la capacité de gestion de l'intervention en ce qui concerne sa conception, sa mise en œuvre et son suivi.
- Vérifier la pertinence des activités mises en œuvre pour la réalisation des résultats et des objectifs.
- Évaluer le degré d'adéquation des indicateurs et de leur gestion par rapport aux objectifs et aux résultats.
- Déterminer la transparence et l'efficacité des rapports internes et de la responsabilité.
- Déterminer le degré de conformité et d'implication dans les interventions des secteurs transversaux participants que sont le genre, l'environnement et l'approche basée sur les droits de l'homme (EBDH).

1.2 Type d'évaluation

Il est demandé une évaluation externe finale, principalement axée sur le processus. Cela répond à un haut degré d'analyse critique de résultats des actions et des processus de mise en œuvre des activités dans lequel le système de gestion et de suivi des activités développées est évalué. Le degré d'impact et sa durabilité seront également une des réponses à l'évaluation et l'efficacité sera également une donnée appréciative.

Ces termes de référence sont élaborés pendant la période de finition du projet dans le cadre de la collecte de données générales sur le projet dans son ensemble, il s'agit donc d'une évaluation finale. Ils sont normalement convenus avec le financeur, l'AECID conformément au projet en question.

L'évaluation a une vision d'apprentissage et de formation pour les récepteurs sur les processus, l'impact et la durabilité, donc un ou plusieurs rapports rassembleront toutes les informations demandées.

1.3 Utilisation et attentes de l'évaluation

MIPROS prétend avec cette évaluation connaître le niveau de fonctionnement de ses propres processus pendant toute la durée de l'intervention.

Les expectatives/attentes de l'organisation sont basées sur la réception :

- Rapports de la plus haute qualité et diligence.
- Conclusions de l'analyse au-delà de ce qui est évident.
- Des rapports suffisamment pratiques pour tirer des enseignements
- Apprentissage et amélioration.
- Analyse dans la perspective d'obtenir des propositions et des justifications claires et pragmatiques à l'endroit des donateurs et autres acteurs, avec la plus haute qualité de contenu et de réflexion.

2. Historique de l'intervention

2.1 Contexte de l'intervention et problèmes à traiter

Les petits producteurs et petites productrices agricoles restent vulnérables. Ils ont besoin d'être encadrés afin d'envisager une amélioration de leur situation socio-économique. L'Alliance de Promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PROSAN) soutenue par la Coopération Espagnole (AECID) accompagne les exploitants agricoles dans le département du Sud-Est d'Haïti. En proie à la crise actuelle, la dégradation du niveau de vie de la population s'est accélérée à partir de 2020. On assiste à un rétrécissement de l'économie au détriment des ménages les plus vulnérables affectant le pouvoir d'achat de ces derniers qui n'arrivent plus à subsister en menant les activités économiques informelles habituelles. Les petits agriculteurs locaux qui écoulent la majeure partie de leurs produits à Port-au-Prince ne sont plus en mesure de les acheminer. Ils enregistrent au fil des saisons des pertes considérables et la volatilité des maigres épargnes dont ils disposaient. Les routes étant instamment bloquées et l'insécurité des « gangs armés » qui ne cessent de gagner en territoire paralysant les principales voies de transport vers la zone métropolitaine de Port-au-Prince et d'autres centres urbains du pays. Selon la CNSA (www.cnsahaiti.org) jusqu'en février 2022, environ 4,3 millions de personnes (44 % de la population analysée) connaîtront des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 de l'IPC ou plus) et auront besoin d'une aide urgente. Parmi elles, plus de 1,3 million de personnes (14 % de la population analysée) seront en situation d'Urgence (phase 4 de l'IPC) et près de 3 millions de personnes (30 % de la population analysée) seront en situation de Crise (phase 3 de l'IPC) dont la zone côtière du Département du Sud-Est. Pour les mêmes raisons, près de 4,36 millions de personnes en Haïti (46 % des personnes analysées) devraient se trouver en situation de Crise ou pire (phase 3 de l'IPC ou plus) entre Mars et Juin 2022 ; le Département du Sud-Est entrant dans une phase aiguë d'insécurité alimentaire.

D'autre part, le manque de capacité des petits producteurs agricoles à conserver, à transformer et à accéder aux crédits agricoles contribue aussi à leur décapitalisation. De plus en plus de petits agriculteurs abandonnent. Les communes de Jacmel et de Cayes-Jacmel comptent un total de 22,667 exploitants agricoles réparties sur une surface agricole utile (SAU) de 12,662 carreaux (Source : Recensement General de l'Agriculture (RGA), Sud-Est, MARNDR, 2009). Mieux encadrer les exploitants agricoles permettra de relancer la productivité des parcelles et d'augmenter la disponibilité des aliments dans le département. On estime que 70 % des petits producteurs agricoles ne possèdent ni les moyens ni la résilience pour résister à ces chocs et aux conditions globales imposées par l'environnement actuel. Inversement, la tranche d'âge de la majorité des agriculteurs est élevée c'est-à-dire au moins 75 % ont entre 40-80 ans. Le manque d'infrastructure et de service institutionnel pour accompagner ce secteur affecte qualitativement et quantitativement la production. De plus, en dépit d'une excellente pluviométrie au cours des deux campagnes agricoles de 2021, les producteurs de maraichères et du gingembre ont eu un accès limité à l'eau pour l'arrosage des jardins. La structure géologique et les configurations géographiques des terres sont à l'origine d'énormes pertes d'eau par percolation et infiltration souterrain au profit des zones basses voisines à Bas Cap-Rouge (zone d'implantation du centre agricole par exemple) et Ravine Normande.

Face à l'impossibilité d'approvisionner le marché des produits de premières nécessités qui sont importés de l'étranger, les ménages ne sont pas en mesure de satisfaire les besoins basiques. Or, cette situation a tendance à aggraver l'inflation sur les prix en hausse depuis plusieurs années. Conséquence directe, les prix s'envolent. La crise du carburant au cours du dernier semestre (Octobre 2021 à Mars 2022) n'a fait qu'accentuer la cherté de la vie. Le panier alimentaire a presque doublé (Plan de Relance Post-Covid 2020-2023, www.mef.gouv.ht). Dans le département du Sud-Est, les indicateurs de l'IPC montrent que les communes des Côtes-de-Fer, de Baint, de La Vallée de Jacmel, de Jacmel, des Cayes-Jacmel, de Marigot et d'Anse-à-Pître seront frappées par une crise alimentaire entre les mois de Mai et Juin 2022. Au niveau du centre-ville de Jacmel, chef-lieu du département, la plupart des magasins et des boutiques alimentaires sont vides. L'agriculture locale n'arrive pas à combler ce déficit. Les producteurs et les productrices perdent les denrées agricoles périssables quand elles ne sont pas vendues aux marchés et faute de moyens de conservation arrivent à satisfaire qu'un faible pourcentage de la consommation alimentaire locale.

La zone de l'intervention est localisée dans les communes de Jacmel et des Cayes-Jacmel. Le prix du panier alimentaire a subi une hausse de 54% pour le mois de Janvier 2022 dans ces contrées (Source : Bulletin no.1 : Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire, Février 2022). Ce sont les augmentations des prix des céréales qui ont le plus affectées le coût du panier alimentaire. Ces derniers constituent plus deux tiers de la consommation domestique des ménages pauvres.

Par ailleurs, selon les prévisions officielles du CPC / IRI4, des conditions de « La Nina » modérée existante actuellement peuvent passer progressivement à des conditions neutres à l'entrée de la saison des pluies. Toutefois, selon les prévisions de la CARICOF, les conditions ENSO neutres fournissent peu d'informations sur les prévisions de précipitations saisonnières, par conséquent, la confiance dans les prévisions est faible pour la période Mai à Juillet 2022. Dans tous les cas, que les conditions pluviométriques soient favorables ou pas, tenant compte du niveau de décapitalisation des ménages, de la cherté des intrants, on risque d'avoir un faible niveau d'emblavement. Par conséquent, les ménages les plus pauvres dont la principale source de revenu à cette période est constituée par la vente de main d'œuvre auront peu accès à cette source de revenu.

2.2 Cadre d'intervention

Cette intervention se situe dans le sillage des actions d'appui aux producteurs-trices et dans la promotion de l'entrepreneuriat agricole en cours dans la Commune des Cayes-Jacmel à travers lesquelles MIPROS met en place un complexe agricole faisant la promotion des services aux producteurs du département. Aussi, avec la présente intervention, les filières porteuses seront à nouveau supportées et complétées vers la satisfaction des besoins alimentaires des ménages locaux dans le Sud-Est en particulier dans la zone de travail en considérant les catégories les plus faibles et les vulnérables. Seulement les intrants suivants seront priorisés pour la mise en place de parcelles agricoles de chou, d'épinard, d'aubergine, de piment et de gingembre. Ces produits ont une forte demande sur le marché local et national. Des milliers d'agriculteurs et d'agricultrices y fondent leur revenu.

Deux autres axes de travail seront développés. Il s'agit de : l'introduction d'un micro système d'arrosage goutte-à-goutte (MISAGG) destiné à l'irrigation des jardins familiaux (SJF) permettant de produire pendant les périodes de sécheresse et de soudure. Dotée d'un système de stockage d'eau, l'irrigation goutte-à-goutte facilitera une rationalisation de l'utilisation de l'eau et l'optimisation des capacités des plantations maraîchères à une augmentation de la productivité ; puis, le renforcement des capacités du Centre Agricole pour la desserte d'une plus grande population d'agriculteurs et de consommateurs.

Spécifiquement, le projet comprend cinq sous-axes de travail qui promeuvent les activités suivantes :

- **Axe Système d'Arrosage Goutte-à-Goutte (SAGG) :** (1) Signature d'un accord de gestion des unités de système d'irrigation goutte-à-goutte des jardins familiaux du Système des Jardins Familiaux (SJF) ; (2) Mise en place d'un mécanisme de sélection de 30 petits producteurs et petites productrices locaux sur la base de critères acceptés parmi les 250 Petits Producteurs Locaux (PPL) à travers les dix Comités d'Habitation du Système de Jardins Familiaux (CHSJF) déjà fonctionnels depuis Avril 2021 ; (3) Lancement d'un fonds communautaire d'appui à l'irrigation goutte-à-goutte pour la production maraîchère géré par les dix Comités d'Habitation ; (4) Construction de 30 Micro Système d'Arrosage Goutte-à-Goutte (MISAGG) capable d'irriguer 5 à 7 hectares pour la production de 600 mille gallons d'eau l'an s'il sont remplis 15 à 20 fois à intervalle des saisons agricoles ; (5) Capacitation des PPL et des CHSJF dans la gestion des SAGG et la production maraîchère (chou, aubergine, piment et épinard).
- **Axe Appui à la Filière de Production du Gingembre (AFIPROG) :** (1) Etude de la filière de production de gingembre dans le Sud-Est ; (2) Promotion du gingembre dans les espaces événementiels et communicationnels tels que les foires, les émissions radiophoniques, etc. ; (3) Mise en place de 110 parcelles plantées en gingembre (4,5 hectares maximum) ; (4) Cycle de formation technique sur la production du gingembre ; (5) Réalisation de travaux de conservation du sol et de l'eau à Michineau et Haut Cap-Rouge (dans la partie en amont du bassin versant de Cayes-Jacmel).
- **Axe Entrepreneuriat Agricole et Promotion Entrepreneuriat Féminin (EAPE) :** (1) Appui en équipements d'une salle de formation dédiée au renforcement des capacités des producteurs et des productrices dans le département du Sud-Est, la recherche et la sensibilisation des acteurs et exploitants du secteur agricole ; (2) Appui en infrastructure à la mise en place de dix(10) unités de transformation du gingembre et d'une unité de stockage et conservation des grains au niveau du Centre Agricole soutenu antérieurement par deux financements de l'AECID (2020/SPE/0000400022 PROSAN I et HAITI 2020PRYC000838) ; (3) Formation et sensibilisation des producteurs et productrices sur l'entrepreneuriat, le leadership et le genre en organisant des conférences, des ateliers spéciaux en fonction des besoins des publics cibles, des cours diplômants, etc.
- **Axe Epargne et Economie de Rente (EER) :** (1) Soutenir les petits producteurs et petites productrices en récupérant et en consolidant les pratiques d'épargne domestique par l'accompagnement des mutuelles solidaires, l'intégration et la cotisation au centre agricole, la bonne gestion, la rationalisation et la transparence : ateliers de formation sur les pratiques de coopérative agricole, élaboration d'outils de gestion et d'administration de PME, rencontres et ateliers dans la recherche de synergies avec les structures de mutuelles coopératives existantes, vulgarisation des initiatives prises au niveau des bénéficiaires et membres du centre, etc.
- **Axe Sensibilisation des Acteurs et des Communautés (SAC) en appui au renforcement et à la dynamisation de l'Alliance PROSAN :** (1) Rencontres avec les leaders et les représentants des organisations communautaires de base (OCB) ; (2) Atelier de promotion de l'Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PROSAN) ; (3) Ateliers de sensibilisation des acteurs agricoles, exploitants et consommateurs, sur les maladies des plantes et les soins phytosanitaires, les changements climatiques et la résilience aux chocs avec le support de l'Unité de Protection Sanitaire (UPS) du MARNDR dans le Sud-Est.

2.4 Logique d'intervention

Le projet est conçu avec 1 objectif général, 1 objectif spécifique, 3 résultats et un total de 19 activités qui peuvent être vues dans l'annexe I.

L'**objectif général** du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et au développement du secteur agricole en Haïti.

L'**objectif spécifique** étant de promouvoir la soutenabilité et la sécurité alimentaire des familles dans le département du Sud-Est

2.5 Acteurs concernés et informateurs clés

2.5.1. Entités de gestion du projet

MIPROS est le responsable de l'intervention, avec une expérience de terrain de longue date à Cayes Jacmel et Jacmel dans la mise en œuvre d'actions similaires, comme principal exécutif du projet et l'interlocuteur désigné de la population cible. Une équipe de huit(8) professionnels, membres de MIPROS ou recrutés spécifiquement pour l'exécution des actions prévues par le projet ont directement participé dans la mise en œuvre. Ce sont : un(1) chargé de projets dans la gestion et le suivi des résultats et des indicateurs, une(1) comptable dans la justification financière et le suivi des dépenses, un(1) coordonnateur technique dans l'appui à l'implémentation des activités prévues, deux(2) techniciens agricoles en production végétale, une(1) assistante administrative dans le bureau régional de Jacmel, un(1) chauffeur aide logistique et un(1) assistant technique agriculture ayant une expertise dans la filière maraichère et les infrastructures d'irrigation d'arrosage.

Composition du Comité de Suivi et de Soutien à l'Evaluation Externe Finale(CCSSEEF) :

- 1- Jean Closter Julien, Directeur Exécutif MIPROS
- 2- Jean Auguste Noel, Chargé de projets MIPROS
- 3- Sherly Polynice, Administratrice MIPROS
- 4- Agronome Jean-Ernst Pierre, Technicien en Production Végétale MIPROS
- 5- Stéphanie Murielle Emmanuel Saint-Cyr, Comptable du projet
- 6- Serge Taylor Junior, Coordonnateur Territorial
- 7- Roseline Augustin Lamitié, Assistante Administratrice Bureau de Jacmel

2.5.2. Collectif cible titulaire de droits du projet

Les cibles sont les consommateurs et consommatrices qui résident dans la Commune de Jacmel et ses environs notamment au niveau de Cyvadier, Meyer, Bréman et Démontréuil, les sections communales Haut Cap-Rouge et Michineau dans la Commune des Cayes-Jacmel et le centre-ville de la Commune de Marigot. On estime que plus de 5000 familles achèteront les produits provenant du centre. Sur les marchés locaux des sections rurales, les produits agricoles seront écoulés aux grossistes et aux détaillants, puis aux consommateurs finaux. Un producteur ou une productrice sera en mesure de vendre ses récoltes à plus 15 personnes en plus d'y nourrir sa propre famille. Avec cette projection, quelque 2420 familles auront accès à des denrées agricoles de qualité en quantité suffisante et à un prix en dessous des prix pratiqués sur le marché. Si on prend en compte d'éventuels aléas et catastrophes, le Système Jardins Familiaux (SJF) profitera à 1925 familles soit 70% des familles prévues ; de plus 1200 acteurs seront sensibilisés avec l'appui du Ministère de l'Agriculture (MARNDR) à travers la DDA-SE et le BAC.

2.5.3 Agence donatrice chargée de la gestion des projets et programmes de coopération au développement

Bureau de coopération technique de l'AECID à Port-au-Prince.

2.5.4. Autres acteurs concernés.

- Direction Départementale de l'Agriculture du Sud-Est (DDASE)
- Bureau Agricole Communal (BAC) des Cayes-Jacmel
- Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) de Haut Cap-Rouge
- Comité des Habitations du Système de Jardins Familiaux (CHSJF)

2.6. Description du collectif cible. Détenteur de droits sur le projet

Répartition détaillée la population ciblée															
Département	Commune	Sections Communales	Actions/activités	Groupe cible direct											
				Résultat #1			Résultat #2			Résultat #3			Total H	Total F	Grand Total
				H	F	Sub-total 1	H	F	Sub-total 2	H	F	Sub-total 3			
Sud-Est	Jacmel	Michineau	Production de Gingembre (AFIPROG)	0	0	0	90	20	110	0	0	0	90	20	110
		Haut Cap-Rouge	Système d'Arrosage Goutte-à-Goutte (SAGG)	20	10	30	0	0	0	0	0	0	20	10	30
		R3- Formation aux Nouvelles Techniques Agricoles, l'Entrepreneuriat et le Mutuel (FONOTEM)													
		Bas Cap-Rouge	Vendeuses de Poulet de Chair (VPC)	0	0	0	0	0	0	0	300	300	0	300	300
		Autres formations : titulaires de droit de Résultats #1 et #2													
		Haut Cap-Rouge	SAGG	0	0	0	0	0	0	20	10	30	20	10	30
		Michineau	AFIPROG	0	0	0	0	0	0	90	20	110	90	20	110
Total R3												110	330	440	

Département	Commune	Sections Communales	Actions/activités	Groupe cible indirect												
				Résultat #1			Résultat #2			Résultat #3			Total H	Total F	Grand Total	
				H	F	Sub-total 1	H	F	Sub-total 2	H	F	Sub-total 3				
Sud-Est	Jacmel	Haut et Bas Cap-Rouge	Production de Gingembre (AFIPROG)	0	0	0	225	50	275	0	0	0	225	50	275	
		Haut et Bas Cap-Rouge	Système d'Arrosage Goutte-à-Goutte (SAGG)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Formation aux Nouvelles Techniques Agricoles, l'Entreprenariat et le Mutuel (FONOTEM)														
		Haut Cap-Rouge	Vendeuses de Poulet de Chair (VPC)	0	0	0	0	0	0	0	0	900	900	0	900	900
			SAGG	0	0	0	0	0	0	60	30	90	60	30	90	90
			AFIPROG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Autres Groupes cibles indirects														
			Consommateurs-trices Poulets de chair	0	0	0	0	0	0	0	0	6000	6000	0	6000	6000
			Consommateurs-trices Gingembre	0	0	0	4500	1000	5500	0	0	0	4500	1000	5500	5500
			Consommateurs-trices SJF	400	200	600	0	0	0	0	0	0	400	200	600	600
			Total Bénéficiaires Indirects	400	200	600	4500	1000	5500	0	6000	6000	4900	7200	12100	12100
			Famille (≤ 5)	120			1100			1200			2420			

3. Portée de l'évaluation

3.1 Dimensions de l'évaluation

Dimension géographique.

Zone d'intervention : Haïti, Département du Sud-Est, Arrondissement de Jacmel, Sections Communales : Michineau, Haut Cap-Rouge et Bas Cap-Rouge.

Dimension réglementaire.

Les principaux règlements régissant l'évaluation sont ceux de l'organisme de financement AECID.

Dimension temporelle

L'évaluation couvre la période de mise en œuvre du projet, du début du projet le 16 Novembre 2022 jusqu'à son terme le 16 Mai 2024, incluant la période de prolongation autorisée.

L'évaluation est prévue pour le troisième trimestre de 2024 c'est-à-dire de Juillet à Septembre maximum et le travail sera distribué comme décrit dans la section 6. Méthodologie et plan de travail. L'un des critères d'évaluation à prendre en compte sera la disponibilité temporaire de l'équipe d'évaluation dans le cas où le calendrier d'évaluation subirait des modifications affectant les dates, et non la durée de l'évaluation.

4. Critères d'évaluation

4.1. Questions et critères d'évaluation

Pertinence, couverture et participation

1. La conception du projet, en particulier le cadre logique, a-t-elle été adaptée aux besoins de la population et aux priorités mentionnées dans l'appel à propositions du projet ? dans la dimension décrite ?
2. Le projet identifie-t-il qualitativement et quantitativement l'ensemble de la population des protagonistes et identifie-t-il clairement les titulaires de droits, d'obligations et de responsabilités ?
3. Le projet a-t-il été adapté aux changements nécessaires dans les activités en raison de différentes difficultés ? lesquelles ? Si oui, ces changements ont-ils été reflétés dans la documentation du projet ? Ces changements ont-ils été indiqués ou prévus avant la mise en œuvre du projet ?
4. Des faiblesses dans la participation des détenteurs de droits, des détenteurs de droits et des détenteurs de droits, ont-elles été identifiées dans le projet ?
5. Les détenteurs d'obligations ont-ils participé comme prévu aux différentes activités du projet ?

6. Les activités ont-elles été conçues de manière appropriée pour renforcer les capacités du groupe cible à assurer l'accès à une alimentation suffisante ?

Efficacité et gestion des résultats et de leurs activités

7. Les différents détenteurs de droits, obligations et responsabilités ont-ils été correctement identifiés, sélectionnés et quantifiés selon la conception du projet ?

8. Est-il possible pour d'autres populations présentant les mêmes caractéristiques de reproduire les résultats du projet avec leurs propres ressources financières et humaines ?

9. Les procédures liées au projet (tant pour la mise en œuvre des activités réalisées que pour la documentation requise et nécessaire) ont-elles été adéquates pour le bon fonctionnement du projet et conformes aux règlements de base des différentes entités participantes ? Dans le cas contraire, ont-ils entravé le bon développement du projet et de ses objectifs ? Quels ont-ils été ?

10. La gestion entre les partenaires a-t-elle été fluide et efficace afin de fournir toute la documentation nécessaire demandée dans le projet ?

11. Les activités initiales ont-elles été respectées selon le calendrier prévu ? Si non, quelles étaient les raisons de chacun de ces retards ?

12. Quelles activités ont présenté des difficultés imprévues ?

13. Les résultats prévus ont-ils été atteints ? dans quelle mesure ?

14. Y a-t-il eu des effets inattendus à la suite de l'obtention des résultats ? Parmi ces effets, y en a-t-il qui révèlent des besoins non anticipés ou qui donnent lieu à de nouvelles activités ?

15. Les formateurs et leurs programmes ont-ils été bien sélectionnés ? Sur quelle échelle les évalueriez-vous ?

16. Le personnel interne de l'ONG locale sélectionné pour les sensibilisations/formations était-il optimal ? Sur quelle échelle les évalueriez-vous ?

17. Le suivi assuré par l'ONG partenaire locale a-t-il été le plus adéquat ? Si non, quelles étaient les faiblesses ?

18. La ligne de base a-t-elle été utile pour l'évaluation des résultats ? a-t-elle été correctement mise à jour ? Sa mise à jour a-t-elle été utile ?

19. Les équipes de communication entre la zone d'intervention et la base ont-elles été efficaces ?

20. Les activités ont-elles été suffisamment adaptées à la réglementation COVID en vigueur au moment de la mise en œuvre des activités et ont-elles été correctement appliquées ?

21. Les programmes de sensibilisation et leurs intervenants étaient-ils cohérents avec les résultats attendus de ces activités ? A la fin des activités de sensibilisation, les détenteurs de droits avaient-ils la capacité de réfléchir sur leurs droits et de les appliquer ?

Efficacité

22. Les budgets des activités ont-ils été suffisants et les ressources ont-elles été bien utilisées ?

23. Les ressources ont-elles été adaptées à la situation du COVID ?

24. Y a-t-il eu des déviations économiques dans certaines activités et pourquoi ?

Le programme comptable correspond-il aux dépenses initialement prévues dans le budget ? Les processus comptables ont-ils été correctement appliqués ?

25. Quels sont les écarts par rapport au calendrier initial ?

Impact

26. Quel a été l'impact du renforcement des capacités pour les petits exploitants agricoles ?

27. La production agricole a-t-elle augmenté et s'est-elle améliorée chez les producteurs et productrices du groupe cible pour une plus grande disponibilité de nourriture et de revenus ?

28. Les revenus des petits éleveurs ont-ils augmenté grâce à l'amélioration et à l'expansion de leurs petits élevages destinés à la vente ?

29. Dans quelle mesure les différentes activités de sensibilisation des tables rondes sectorielles ont-elles eues un impact ou déclenché des changements sociaux ?

30. Les processus de gestion du projet ont-ils eu un impact positif et/ou négatif sur les résultats du projet ?

Propriété

31. A la fin du projet, les détenteurs de droits ont-ils proposé ou mis en œuvre des améliorations pour remédier aux éventuelles faiblesses du projet ?

Genre

32. L'accès à la nourriture s'est-il amélioré pour les femmes du groupe cible ?

33. Les femmes du groupe cible et leurs familles ont-elles augmenté la disponibilité de la nourriture en améliorant la production alimentaire ?

34. Les femmes du groupe cible et leurs familles ont-elles augmenté la disponibilité de la nourriture en améliorant la production alimentaire ?

35. Les capacités de femmes du groupe cible ont-elles été renforcées en matière d'entrepreneuriat, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ?

36. Le rôle des femmes a-t-il été conforme aux attentes selon les résultats du projet ?

37. Les femmes ont-elles couvert le nombre total de bénéficiaires initialement recensés ou a-t-il été finalement nécessaire d'inclure des participants masculins ? Si oui, pourquoi ?
38. Toutes les femmes bénéficiaires du projet ont-elles pu participer jusqu'à la fin du projet ? Si non, pourquoi n'ont-ils pas atteint la fin du projet ?
39. Des obstacles liés au genre à la participation des femmes aux activités ont-ils été détectés ?
40. Quelle proportion d'hommes a été impliquée dans le suivi et le soutien des femmes bénéficiaires des activités ? Sans être les principaux acteurs des activités, y a-t-il eu des hommes qui ont pris la position d'acteurs principaux dans une activité ?
41. Existe-t-il une relation de dialogue entre les femmes et les autorités locales à la fin du projet ? est-elle acceptée par les hommes ?
42. Les formateurs et les chefs d'équipe ont-ils donné la priorité aux femmes dans toutes les activités conçues ? Si non, dans lesquelles ? Pourquoi pas ?

Environnement

43. Le groupe cible de détenteurs de droits a-t-il été conscient et capable de développer des réflexions à la fin du projet sur l'importance de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique ? Les ont-ils utilisées tout au long du projet ? Dans quelle mesure ?
44. Le groupe cible a-t-il des conversations et la capacité de réfléchir à l'importance de la gestion des déchets ?
45. Les indicateurs qui peuvent se rapporter à la situation environnementale ont-ils manqué dans la formulation du projet ?

Durabilité

46. La participation effective du groupe cible et des autres parties prenantes (DDA-SE, Bureau Agricole Communal, Conseil d'Administration de la Section Communale, Organisation de la Société Civile Locale) a-t-elle été assurée tout au long du projet et leurs besoins et attentes respectifs ont-ils été pris en compte ?
47. Les communautés cibles et les services gouvernementaux concernés ont-ils participé activement dès le début du projet en s'impliquant dans les activités de contrôle/suivi et d'évaluation et en prenant des responsabilités en tant qu'institutions ?
48. Des stratégies d'action ont-elles été mise en place et contribuées à assurer la durabilité et à élargir les effets pour garantir une meilleure production agricole qui profite à davantage de petits agriculteurs et de familles dans ces zones rurales en leur assurant un meilleur accès à la nourriture ?
49. Quel niveau d'implication des autorités locales est prévu après la fin du projet ?

5. Méthodologie et plan de travail

Un calendrier du plan de travail avec une proposition approximative des activités doit être soumis avant la signature du contrat.

Dans autant de méthodologies appliquées que possible, les secteurs transversaux seront analysés : droits de l'homme, genre et environnement.

A la fin du travail de terrain, un premier projet de rapport sera présenté au comité de suivi pour une première évaluation. Avec une liste des informations recueillies.

PHASE I : Étude documentaire. (6 jours)

Analyse de la documentation disponible.

- Élaboration des questions entre le comité de suivi et de soutien à l'évaluation et la firme recrutée pour l'évaluation externe.
- Préparation des informations à collecter lors de la phase de travail sur le terrain.
- Analyse des informations complémentaires.
- Activités non planifiées essentielles pour l'évaluation.

PHASE II : Travail sur le terrain. (15 jours)

- Réaliser des entretiens avec des informateurs clés et demander des informations supplémentaires aux institutions et organes municipaux et départementaux.
- Analyse des observations. Visite du terrain.
- Compilation et analyse des informations recueillies.

PHASE III : Elaboration et présentation du rapport final (20 jours)

- Dans cette phase, l'argumentation et les conclusions seront développées et la première version du rapport final sera soumise au comité de suivi. (10 jours)
- Par la suite, les commentaires du comité de suivi et les suggestions faites seront incorporés, et dans le cas où des déficiences ou un manque d'informations demandées seraient détectés, il pourra être demandé à l'équipe de se rendre à nouveau sur le terrain (10 jours : 7 jours pour la présentation des allégations par le comité de suivi et 7 jours pour l'incorporation des allégations et la présentation du second projet par l'équipe d'évaluation).

- L'équipe doit conserver son indépendance de jugement et ne doit pas convenir des termes du rapport avec des personnes extérieures. Sans avoir de préférences ou de limites spécifiques, l'évaluateur proposera, avec les conseils de l'équipe de suivi de l'évaluation (sur laquelle il peut compter à tout moment), d'autres méthodes plus appropriées au contexte et à la fonction, laissant à l'évaluateur le soin d'apporter des contributions méthodologiques inédites. Les rapports de réunion, les enquêtes de tous types, l'observation sur le terrain, l'analyse comparative et les statistiques sont également attendus dans la proposition méthodologique.
- Les éléments suivants doivent être fournis : la pertinence de l'évaluation, un calendrier des actions, des photos et des rapports et une liste de ceux-ci, les critères d'évaluation utilisés avec leurs indicateurs respectifs.

Cette phase peut exceptionnellement être prolongée de **10 jours** supplémentaires au maximum si, après le deuxième projet, de nouvelles allégations ou suggestions sont formulées ou si les précédentes n'ont pas été prises en compte.

PHASE IV : Soumission et restitution (9 jours)

- L'équipe d'évaluation présentera au comité de suivi et de soutien à l'évaluation le rapport final avec les ajouts et les suggestions faites par le comité de suivi et la reddition de compte. Si nécessaire, une deuxième présentation sera faite à d'autres parties concernées.

6. Documents et sources d'information

Sources officielles d'information du projet

DOCUMENT	CONTENU	Annexe
Formulation du projet (y compris le cadre logique)	Présentation et description de l'intervention et des solutions proposées aux problèmes de la sécurité alimentaire à Haut Cap-Rouge et les autres cibles de Jacmel	Annexe 1
Rapport d'étude de la filière du gingembre	Diagnostic de la problématique de la production et de la commercialisation du gingembre dans le Sud-Est en particulier dans les zones de travail du projet	Annexe 2
Ligne de base	Diagnostic de la situation initiale dans le cadre du projet	Annexe 3
Budget	Calculs utilisés pour la mise en œuvre du projet	Annexe 4
Chronogrammes modifiés	Projection de la planification globale prévisionnelle des activités du projet	Annexe 5
Modifications approuvées par l'AECID	Lettre ou e-mail de l'AECID et de MIPROS	Annexe 6
Rapports de suivi trimestriel	Rapport technique cumulatif des activités des phases de l'implémentation du projet	Annexe 7
Moyens de vérification et documentation graphique du projet	Rapports spécifiques d'activités, photos, etc.	Annexe 8

7. Structure et présentation du rapport d'évaluation

Conditions requises dans le rapport d'évaluation final :

- Le rapport d'évaluation comprendra un maximum de 30 pages (annexes non comprises). Dont 5 pages seront un résumé analytique.
- Le rapport est présenté en français/espagnol sur ordinateur et sur papier en 3 exemplaires.
- Tout droit d'auteur reste la propriété de l'entité contractante de l'évaluation. La divulgation des informations collectées et du rapport final est la prérogative de MIPROS en tant que responsable de la mise en œuvre de la subvention et contractant de l'évaluation.
- Le plan recommandé pour le rapport d'évaluation est le suivant :

0. Résumé analytique

1. Introduction

- 1.1 Contexte de l'évaluation
- 1.2 Objectif de l'évaluation
- 1.3 Structure de la documentation soumise
- 1.4 Résumé de la méthodologie utilisée lors de l'évaluation
- 1.5 Contraintes et limites de l'étude réalisée.
- 1.6 Présentation de l'équipe de travail

2. Description de l'intervention évaluée

- 2.1 Description des activités menées au cours de l'évaluation
- 2.2 Organisation et schéma de gestion
- 2.3 Le contexte social, économique, politique et institutionnel dans lequel se déroule l'intervention.
- 2.4 Acteurs impliqués dans le projet.
- 2.5 Description détaillée de l'élaboration de la convention et des attentes concernant sa mise en œuvre. Description détaillée de l'évolution du projet en termes de mise en œuvre.

3. Méthodologie

- 3.1 Développement de l'évaluation
- 3.2 Techniques et outils utilisés dans l'évaluation
- 3.3 Sources d'information
- 3.4 Plan de travail
- 3.5 Contraintes et limites de l'étude réalisée

4. Analyse des informations recueillies

- 4.1 Pertinence, couverture et participation
- 4.2 Efficacité et gestion des résultats et développement de ses activités
- 4.3 Efficacité
- 4.4 Impact et axes transversaux
- 4.5 Durabilité des résultats

5. Résultats de l'information

6. Conclusion et recommandations et plan d'action.

Les conclusions détaillées. Recommandations pour l'amélioration des indicateurs, du séquençage et des processus de gestion des impacts des résultats du projet et de ceux utilisés dans les activités de résultats. Présentation d'un plan d'action pour une deuxième phase du projet.

7. Les leçons apprises

Sous toutes les prémisses décrites ci-dessus dans ces Termes de Référence, une matrice des leçons apprises, des faiblesses et des forces sera développée pour chaque leçon.

8. Annexes

Fiche de synthèse de l'évaluation selon le modèle CAD

Les Termes de Référence (TdR), le plan de travail, la composition, la description de la mission, toute la méthodologie utilisée, les photos et autres éléments pouvant compléter le processus d'évaluation sont inclus dans les annexes.

8. Équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation est composée d'au moins 2 personnes, dont l'une est obligatoirement de nationalité haïtienne.

Le profil préféré sera le suivant :

- Un profil sociologie, anthropologie, agronomie et économie sera apprécié.
- Au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projets de développement dans les secteurs mentionnés dans les TdR.
- Au moins 3 ans d'expérience dans le secteur de la sécurité alimentaire et de l'approche genre.
- Connaissance du contexte social et culturel dans lequel le projet a été élaboré.
- Maîtrise du français et du créole haïtien.
- L'expérience d'avoir travaillé sur des projets ou des évaluations financées par l'AECID sera appréciée positivement.
- Il sera apprécié positivement que l'équipe d'évaluation soit mixte (hommes et femmes).

9. Prémisses d'évaluation, paternité et publication

L'équipe d'évaluation doit répondre aux principes de base suivants en matière de comportement éthique et professionnel :

Anonymat. L'évaluation doit respecter le droit humain de fournir des informations en garantissant l'anonymat des personnes interrogées et des participants.

Responsabilité. Tout désaccord ou divergence d'opinion qui pourrait survenir entre les membres de l'équipe ou entre les membres de l'équipe et les chefs de projet sera discuté et convenu avec MIPROS.

Intégrité. Si une analyse plus complète de l'intervention est nécessaire, l'équipe d'évaluation a la responsabilité de mettre en évidence les questions qui n'ont pas été spécifiquement mentionnées dans ces termes de référence.

Indépendance. L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance et son objectivité dans les informations, les déclarations et les conclusions de l'intervention évaluée.

Incidents. Si des problèmes surviennent pendant la réalisation du travail sur le terrain ou à tout autre stade de l'évaluation, ils seront immédiatement signalés au responsable de MIPROS dans la zone d'intervention, en fonction de la nature des incidents. Si tel n'est pas le cas, l'existence de ces problèmes sera en tout cas utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats exigés par MIPROS dans ce document.

Validation de l'information. L'équipe d'évaluation doit s'assurer de la véracité des informations collectées à des fins de rapport et doit être responsable en dernier ressort des informations présentées dans le rapport d'évaluation.

Rapports d'évaluation. La prérogative de MIPROS et de l'AECID est de diffuser les informations recueillies et le rapport final.

Confidentialité et droits d'auteur. L'équipe d'évaluation garantira la confidentialité dans le traitement des informations recueillies au cours de ce travail et s'engage à demander formellement au responsable de MIPROS toute utilisation ou référence à la publication des études de cas réelles.

Remise du rapport. En cas de retard de livraison des rapports ou si la qualité des rapports soumis est manifestement inférieure à celle convenue avec MIPROS, les pénalités proposées dans le contrat signé seront appliquées.

10. Délais de réalisation de l'évaluation.

L'élaboration de l'évaluation durera environ 50 jours avec la possibilité d'une prolongation de 10 jours selon le besoin. Les dates de chaque étape seront attribuées au moment de la signature du contrat et les activités demandées et présentées doivent respecter le calendrier présenté.

Le calendrier approximatif comprendra au moins les points énumérés dans la section 5. Méthodologie et plan de travail.

11. Budget d'évaluation

L'offre estimée correspond au barème de **700,000.00 à 750,000.00 Gourdes** (tous frais compris). Cela comprendra tous les éléments liés à l'évaluation ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et les indemnités journalières. Il comprend également les frais et honoraires de l'équipe d'évaluation.

La proposition de budget doit être aussi détaillée que possible, en tenant compte de toutes les étapes du travail à faire.

Toutefois, selon les besoins de l'institution, MIPROS se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité du montant disponible.

12. Présentation de la proposition technique et des critères d'évaluation.

Une brève description de l'expérience des participants à l'évaluation, leur CV et leurs tâches au sein de l'équipe doivent être inclus dans la proposition d'évaluation.

L'évaluateur ou la société responsable doit avoir la capacité d'émettre des factures au niveau national pour la justification budgétaire du projet.

L'offre doit être soumise par e-mail à MIPROS aux adresses suivantes : jean.closter.julien@mipros.org et jean.auguste.noel@mipros.org, en indiquant comme objet : Évaluation externe **2022/SPE/0000400063**.

La date limite de soumission est le **06 Juillet 2024** à 16h (heure locale ht). Une proposition claire et concise ne dépassant pas 8 pages dans son intégralité (hors CV) sera exigée.

La proposition technique doit comprendre au moins les éléments suivants :

- Méthodologie de travail.
- Proposition de travail de la matrice d'évaluation.
- Calendrier des travaux.
- Budget pour la réalisation de l'évaluation, y compris tous les frais liés à l'évaluation et le mode d'évaluation.
- CV détaillé des membres de l'équipe d'évaluation, y compris leur expérience, l'organigramme et la répartition des tâches.

L'inclusion d'une lettre d'engagement à s'adapter à de nouvelles dates et à un nouvel horaire.

Critères d'évaluation des propositions :

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION	COEFFICIENT (Sur 100%)
Expérience de l'équipe	35%
Méthodologie	40%
Budget	15%
Améliorations	10%